



La Charte départementale à l'installation un bel outil au service des jeunes qui souhaitent s'installer

Depuis 1998, une charte existe sur le département, permettant d'obtenir des avantages pour les jeunes installés.

Le renouvellement des générations est essentiel pour faire face au vieillissement de la population agricole dans le département et à la baisse du nombre d'exploitations.

Dans ce contexte, il est important de soutenir les jeunes installés pour leur permettre de mener à bien leur projet. De nombreuses structures jouent le jeu et proposent aux jeunes installés des avantages non négligeables.

Pour faciliter l'accès à ces offres, JA a décidé de les recenser dans la charte départementale à l'installation.

Cette charte regroupe donc, sous forme de conventions, tous les partenaires de l'agriculture qui proposent des avantages aux jeunes installés. Chaque structure détaille dans la convention, les différents points dont pourront bénéficier les jeunes installés.

Cette charte est une source d'information, qu'il ne faut pas hésiter à consulter pour

savoir vers quels organismes se tourner.

Un travail de fond est mené pour mettre régulièrement à jour cette charte.

Dans la charte départementale, vous pourrez notamment retrouver: le BNIC, la Chambre d'agriculture de la Charente, le Crédit Agricole, Groupama, le Crédit Mutuel, la Safer, l'As-Afac, le CER, le Service de remplacement de la Charente, Corali, Océalia, la Coop de Mansle, Bovin Croissance, Apis Diffusion... , et bien d'autres encore.